

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le onze du mois de décembre,

A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 5 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Alexandre PANTEL donne procuration à Boris LOICHOT, Christophe JANIN donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Guy ARGUEDAS donne procuration à Denis NARBEY, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Karine TIROLE donne procuration à Patricia PARATTE, Sonia BOICHAT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

Excusés : Olivier CLEMENCE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Pierre-Jean WYCART, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Pascal GODIN, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

Absents : Christel PILLOT, François JACQUOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Anthony MERIQUE

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 45	Ayant pris part à la délibération : 53
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-12-09	Objet : FINANCES – Demande de subvention « Territoires en Action » – Création du nouveau siège de la CCPM / Pôle social, associatif et administratif du Pays de Maîche
---	---

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire que le projet de création du nouveau siège de la CCPM, intitulé **pôle social, associatif et administratif du Pays de Maîche**, a pour objectif de créer un pôle de services globalisé et mutualisé en direction de la population et des acteurs du territoire, au cœur de la ville-centre de Maîche, en lieu et place de l'ancienne école de la ville, évitant toute consommation foncière nouvelle et se situant au cœur de la cité.

Ce projet incarne une volonté « d'élargir » le concept de siège administratif multimodal, offrant une offre diversifiée et partagée de services en direction de la population (pôle social notamment), et à l'attention de la vie associative (auditorium et salle à disposition des associations). Ces espaces mis à disposition du territoire le seront à titre gracieux uniquement.

Le projet de rénovation et construction du nouveau siège de la Communauté de Communes sera composé en conséquence de 3 pôles :

- 1 pôle administratif
- 1 pôle social
- 1 pôle associatif

De plus, l'objectif de la CCPM est de construire un bâtiment exemplaire, durable et performant. En effet, le projet porté par la CCPM permet de répondre pleinement aux objectifs de performance énergétique Niveau Bepos Effinergie RE2020 pour la partie reconstruite et BBC Effinergie Rénovation pour la partie rénovée.

Dans le cadre de ce projet de rénovation et construction de ce projet, la collectivité envisage de solliciter différents partenaires pouvant l'accompagner financièrement conformément au plan de financement ci-dessous :

 Pays de Maïche Communauté de Communes		Projet de construction / rénovation du pôle social, associatif et administratif du Pays de Maïche Communauté de Communes du Pays de Maïche Projet porté par la CC du Pays de Maïche				
Dépenses du projet		Montant HT	Financeurs		Taux	Subvention potentielle
Acquisition foncier et immobilier		650 000.00 €	ETAT_DETR		20%	1 177 169 €
Frais maitrise d'œuvre		722 686.00 €	DEPARTEMENT_C@P 25		15%	800 000 €
Travaux et études complémentaires (estimation)		200 000.00 €	Région Bourgogne Franche Comté_TEA		7%	358 000 €
Travaux généraux		4 313 159.00 €	Agence de l'Eau_infiltration et de stockage des eau		50%	245 816 €
	Terrassement - VRD	394 258 €	SYDED_renovation batiment et chaufferie bois		1%	74 400 €
	Démolition - curages préliminaires	198 139.00 €	FEDER_construction neuve exemplaire		25%	492 913 €
	Gros œuvre	806 536.00 €	FEDER_rénovation batiment public		50%	380 653 €
	Charpente bois	107 474.00 €	CAF -PAJE		50%	201 079 €
	Bardage extérieur bois	190 801.00 €				
	Couverture / étanchéité	122 236.00 €	Total financements publics		63%	3 730 029 €
	Menuiseries extérieures bois	320 629.00 €				
	Protections solaires	65 550.00 €	Autofinancement CCPM		37%	2 155 816 €
	Serrurerie / métallerie	36 732.00 €				
	Cloisons / doublages / faux plafonds	334 604.00 €	TOTAL			5 885 845 €
	Menuiseries intérieures	305 786.00 €				
	Revetements sols souples	75 285.00 €				
	Carrelage et revêtement mural	51 382.00 €				
	Peinture intérieure - ravalement de façade	173 790.00 €				
	Electricité	411 807.00 €				
	Plomberie - sanitaire	56 633.00 €				
	CVC	354 280.00 €				
	PV	31 839.00 €				
	Ascenseur	24 153.00 €				
	Aménagements extérieurs - espaces verts	193 327.00 €				
	Echafaudage	32 544.00 €				
	Nettoyage de mise en service	12 009.00 €				
	Desamiantage	13 365.00 €				
TOTAL PROJET sans acquisition foncier et immobilier		5 235 845.00 €				
TOTAL PROJET		5 885 845.00 €				

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le projet de Pôle social, associatif et administratif du Pays de Maïche,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de ce projet, tel que détaillé ci-dessus,
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents financeurs mentionnés dans le plan de financement, et notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0